

40  
ans

# 1959. LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA CULTURE

« L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé »

Marc Bloch



André Malraux

Pour fêter les 40 ans de la création du ministère de la culture, la *Lettre d'information* entreprend de publier une série d'articles autour de ses grandes conquêtes. Cette série, retracera soit à travers la presse de l'époque, soit à travers la contribution d'historiens, « les enthousiasmes et parfois même les fulgurances » qui ont présidé, selon Catherine Trautmann, à l'histoire de ce ministère.

Quiconque avait trente ans en 1959 se souvient de l'état de pénurie extrême où se trouvait la grande majorité des troupes de théâtre, des bibliothèques municipales, des musées de province, tout comme était noir le cœur des villes, délabrés les cinémas, rares les ateliers d'artistes. La « ladrerie » de la quatrième République, selon l'expression de Jeanne Laurent, avait laissé se flétrir les espoirs de 1936 et de la Résistance. La nomination d'André Malraux comme ministre des affaires culturelles fut plutôt l'effet d'un concours de circonstances que le fruit d'un grand dessein de la V<sup>e</sup> République naissante. Elle rencontra d'emblée l'hostilité de l'intelligentsia de gauche qui désapprouvait l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, la méfiance de la droite pour cet « aventurier ex-communiste » et le scepticisme de la haute administration, qui ne reconnaissait pas à Malraux le savoir-faire d'un ministre. Aussi est-il utile de chercher à comprendre pourquoi et comment un ministère si mal parti allait devenir en quarante ans le porteur d'une nouvelle politique publique en vraie grandeur qui serait reprise par dix-sept gouvernements successifs en France, en même temps qu'enviée puis copiée par de nombreux gouvernements dans le reste du monde.

## Une audace de Malraux : le plan quinquennal de modernisation

Après avoir écrit de sa main en juillet le décret portant organisation du ministère, et pour sortir de cet environnement précaire et hostile, Malraux eut l'idée de faire alliance avec ce qui était apparemment le plus éloigné d'un ministère existant à peine : le plan quinquennal de modernisation économique et social : « *c'est dans le plan de modernisation nationale, et dans ce plan seulement, qu'on peut concevoir un développement véritable et durable des affaires culturelles* », déclare-t-il à l'Assemblée nationale en 1959. Un grand débat de dix-huit mois, articulé sur une prospective à vingt ans, au sein d'une Commission réunissant les « forces vives de la nation » (militants syndicaux, associatifs, professionnels et administratifs) établit d'abord les finalités justifiant une politique publique en vraie grandeur, à côté de celles de l'éducation et de l'action sociale. Les principes de déconcentration

et de démocratisation se dégagèrent rapidement autour de six grands objectifs propres à toute politique culturelle : la création, la conservation-mise en valeur, la diffusion-animation, la formation, la recherche et la gestion. Ces grands objectifs furent alors déclinés dans huit groupes de travail constitués sur les huit domaines alors reconnus comme le cœur de l'action culturelle de la collectivité : musique, théâtre, musées, architecture, arts plastiques, livre, archives et cinéma. La politique publique ainsi préparée - finalités à long terme + objectifs quantifiés à moyen terme + moyens en crédits, en hommes et en dispositions juridiques - fut ensuite votée par le Parlement après avis du Conseil économique et social, et devint la Loi de Plan, affichée comme une « *ardente obligation* » pour tous les acteurs et partenaires. Les IV<sup>e</sup> (1960) et V<sup>e</sup> (1965) Plans fournirent ainsi à Malraux le moyen de préciser concrètement pourquoi l'Etat avait le devoir de reconnaître l'art contemporain et d'élargir l'accès de chacun à la création et au patrimoine universel.

## Quarante ans après

Avec le recul que donne le temps, il est étrange de constater que malgré certains échecs de Malraux qui ne put construire ni politique de la lecture publique, ni politique de l'architecture, ni politique de l'éducation artistique, et qui ne sut pas surmonter les humiliations infligées par une administration des finances qui lui refusait obstinément les crédits et les postes que requérait le plan, malgré tout cela, une véritable politique publique de la culture finit pourtant par émerger qui ne fut pas démentie, mais au contraire développée par les quinze ministres qui se succédèrent après lui. Mais ce ne sont pas des concepts seulement qui peuvent expliquer le développement considérable de la politique publique de la culture ainsi mise en route. Il faut y ajouter deux facteurs humains : l'intuition malrucienne qui voyait dans l'art ce qui donne sens à la vie, et l'engagement volontaire d'administrateurs qui trouvèrent passion à servir cette politique.

Augustin Girard, Président du Comité d'histoire

## DÉCRET N° 59-889 DU 24 JUILLET 1959

« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre

possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »